

DÉPARTEMENT
Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 8 juillet 2021**

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 27
Présent(s) : 18
Votants : 25

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le 8 juillet 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 1^{er} juillet 2021, réuni exceptionnellement à cette heure en salle du conseil municipal en raison des dispositions sanitaires, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean-Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, BOULIEU Anne Marie, PUYJALINET Eric, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, LE FLEM Céline, DENIS Pascale, DELAFOSSE Loïc

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Mme ROGNARD Evelyne donne pouvoir à M. CASTELLANO Michel, Mme FAVETTA Evelyne donne pouvoir à Mme BOULIEU Anne Marie, Mme BARRAULT Claire donne pouvoir à M. GILLE Martial, M. THEVENARD Stéphane donne pouvoir à Mme DEVAUX Carole, Mme LAZE Gaëlle donne pouvoir à Mme Céline ROTHEA, M. FOURNIER- MOTTET Benoit donne pouvoir à Mme GAUQUELIN Françoise, M. SOLARI Charles donne pouvoir à M. BUGNET Jean-Marc,

Absents : M. GIRARDOT Clément, Mme BRET-VITTOZ Monique

Secrétaire : Mme Anne Marie BOULIEU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-216901330-20210708-40-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2021

N° 40-2021 – Acquisition de la parcelle cadastrée B 2839 / Secteur OAP de la Valois

Annexe n°5 – Avis du domaine n°2020-69133-35329 du 2/06/2021

Rapporteur : Mme le Maire

La modification n°1 du PLU a été approuvée le 2 juillet 2020. Cette procédure portait sur plusieurs aspects, dont la mise à jour d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le secteur dit de la haute Valois. Ce quartier est situé dans la partie Sud/Est du bourg de Millery à l'interface du bâti ancien des rues de la Gallée et de la Haute-Valois et du tissu pavillonnaire plus à l'Est.

Le site est bordé à l'Ouest par la Rue de la Haute-Valois, au Sud par la Rue de la Gallée, à l'Est et au Nord/Est par le Chemin de la Combelande et au Nord par la Rue Froide.

Plus précisément, cette OAP a permis de fixer des prescriptions pour l'aménagement futur de ce secteur (cf plan ci-dessous) :

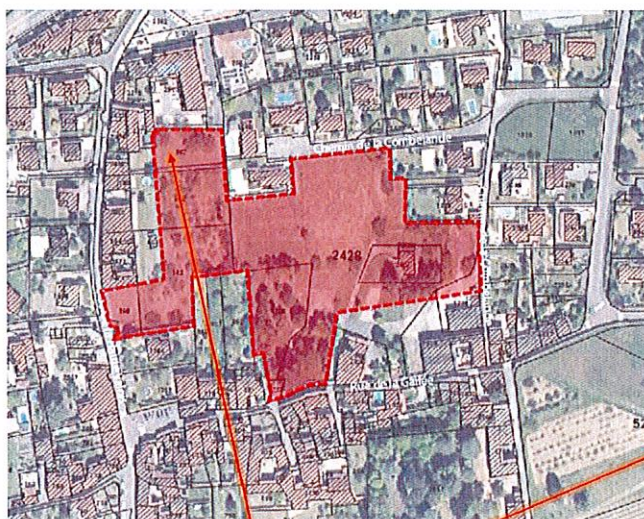
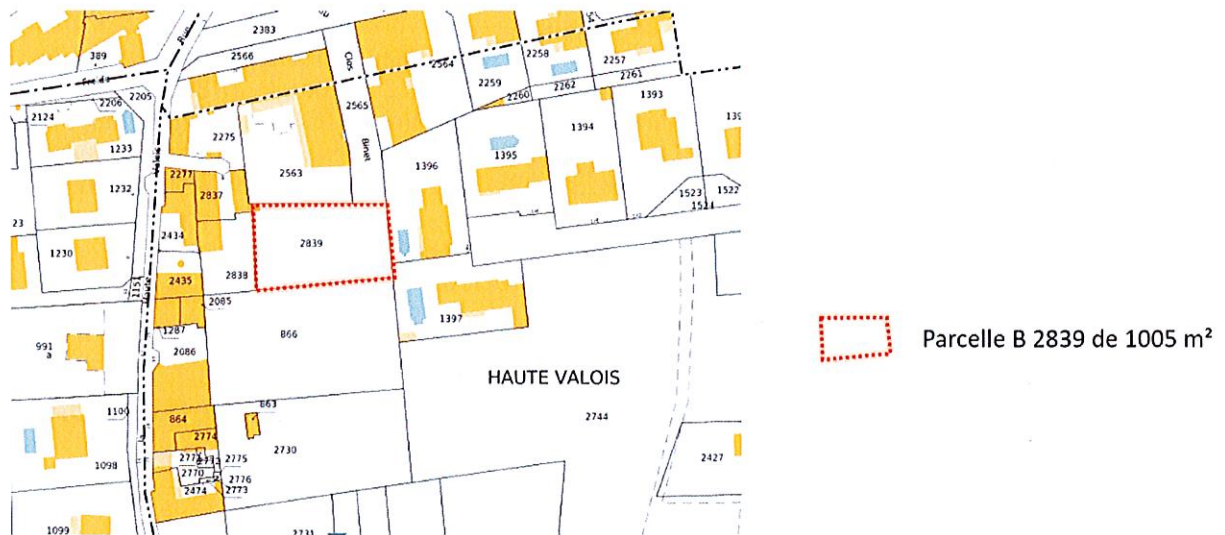
- Un cœur végétal perméable à un maillage mode doux de qualité et qui favorise la biodiversité
- Un principe d'accès à des poches d'urbanisation connectés aux voies publiques,
- La réduction des consommations énergétiques, les énergies renouvelables seront favorisées
- Une programmation avec la construction de 65 à 70 logements environ dont 50% de logements locatifs sociaux sur une surface de terrain de 1,77 ha (36 logements par hectare),

- Une diversification des typologies d'habitat. Seules les constructions en R+1 maximum seront autorisées avec un panachage entre maisons individuelles et logements intermédiaires
- La gestion des eaux pluviales qui participe à la qualité des espaces publics et la limitation des emprises imperméables
- La préservation de l'espace boisé au sud du site

Depuis plusieurs années, une démarche partenariale de projet a été instaurée, entre les propriétaires, les riverains et la Commune, afin d'aboutir aux objectifs identifiés dans l'OAP.

Récemment, les propriétaires de la parcelle cadastrée B 2839 (nouvelle référence cadastrale : AI 47) ont manifestés leur souhait de céder leur terrain.

Ce terrain a une contenance de 1005 m² et se situe dans la continuité de la rue du Clos Binet.



Parcelle cadastrée B 2839 (localisation)

Extrait de l'OAP du secteur 2 du PLU



Les propriétaires ont manifesté leur volonté de cession par courrier en date du 24 avril 2021, au prix de 180 000 €.

Le service des Domaines a été saisi par la Commune afin de réaliser une évaluation de la valeur vénale de ce terrain. Dans un avis daté du 2 juin 2021, jointe en annexe, cette valeur a été fixée à 180 900 € (soit 180€/m²).

Ce parcellaire est stratégique pour la collectivité, en permettant de maîtriser une nouvelle parcelle assurant l'accès à la future OAP, par la rue du Clos Binet, dans le prolongement des acquisitions des parcelles ex-B860 et B2731 (pour un total de 1 486 m²) réalisées en décembre 2016 qui permettaient quant à elles d'assurer le débouché sur la rue de la Haute Valois. Par conséquent, la collectivité maîtrise d'autant plus le devenir du projet urbain et le respect des orientations précitées.

Vu la modification n°1 du PLU approuvée par délibération n°63-2020 du 2 juillet 2020,

Vu la proposition de cession à hauteur de 180 000 € faite par les propriétaires par courrier en date du 24 avril 2021,

Vu l'avis de France Domaine en date du 2 juin 2021 (ref : DS 4392158) fixant cette valeur à 180 900 € (soit 180€/m²),

Vu l'avis de la commission N°2 Affaires générales du 15 juin 2021 et de la commission n°3 Urbanisme Environnement Equipements et Grands projets du 7 juillet 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER l'acquisition du terrain cadastré B 2839 (nouvelle référence cadastrale AI n°47), d'une contenance de 1005 m², au prix fixé par le service de France Domaine, soit 180 900 €,**
- **D'AUTORISER Mme le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et d'engager toutes démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition ;**
- **DE DIRE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.**

*Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits
Suivent au registre les signatures des membres
Présents
Extrait certifié conforme
Le Maire,
Françoise GAUQUELIN*



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 9/07/2021
Et publication 9/07/2021
Le Maire

Françoise GAUQUELIN

